

 Usinage et décolletage de précision	CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE FOURNISSEURS			0270-QD-A	
				16/07/2024	
	Rédacteur	C. COULON	Approbateur	O. COCHARD	

CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ENTRE DÉCOLLETAGE DU BAS JURA ET SES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

INTRODUCTION

Le développement durable est une valeur fondamentale de Décolletage du Bas Jura et l'un des piliers de sa stratégie. Le développement durable suppose de répondre activement aux besoins sociétaux de nos partenaires et d'anticiper les évolutions environnementales, sociales et économiques.

Par cette démarche qui invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, Décolletage du Bas Jura s'est engagé à respecter les règles de déontologie et d'éthique les plus strictes.

Notre Code d'Éthique constitue le document de référence pour la bonne conduite des activités professionnelles quotidiennes de chaque collaborateur de Décolletage du Bas Jura.

Décolletage du Bas Jura a mis en place une initiative de développement durable dont la fonction Achats est une composante essentielle. A ce titre, Décolletage du Bas Jura demande à ses fournisseurs et sous-traitants de s'inscrire dans cette démarche de progrès continu.

PRINCIPES

Pour tous les principes énoncés dans les chapitres qui suivent, les fournisseurs et sous-traitants de Décolletage du Bas Jura doivent se conformer à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, aux Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, aux principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), aux règles de conduite de la Chambre de Commerce Internationale ainsi qu'à toute autre convention ou réglementation internationale, nationale et locale applicable à leurs activités dans les pays où ils interviennent. Si les principes définis par Décolletage du Bas Jura dans cette Charte de développement durable sont plus exigeants, ces derniers prévaudront.

1 – NORMES DU TRAVAIL

Les fournisseurs et sous-traitants de Décolletage du Bas Jura respectent en particulier les principes suivants :

- L'élimination de toute forme de travail illégal ou forcé ;
- L'élimination du travail des enfants : les fournisseurs et sous-traitants de Décolletage du Bas Jura ne font en aucun cas travailler des personnes n'ayant pas atteint l'âge minimal légal et s'interdisent de soutenir le travail des enfants, sauf dans le cadre d'un programme officiel de formation des jeunes approuvé par les pouvoirs publics ;
- L'élimination de toute forme de discrimination en matière d'accès à l'emploi.
- Le respect des dispositions légales applicables en matière de durée maximale du travail ;
- Le respect des dispositions légales applicables en matière de salaire minimum ;
- Le respect de la liberté d'association de leurs employés en accord avec les dispositions légales locales.

2 – ETHIQUE

 Usinage et décolletage de précision	CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE FOURNISSEURS			0270-QD-A	
				16/07/2024	
	Rédacteur	C. COULON	Approbateur	O. COCHARD	

Les fournisseurs et sous-traitants de Décolletage du Bas Jura conduisent leurs activités conformément aux principes du Code d’Ethique de Décolletage du Bas Jura.

Par ailleurs, les fournisseurs et sous-traitants de Décolletage du Bas Jura respectent strictement toutes les dispositions légales relatives à leurs activités et leur environnement professionnel ainsi que les engagements pris par Décolletage du Bas Jura auprès des institutions internationales.

En particulier, dans les domaines ci-dessous, les fournisseurs et sous-traitants de Décolletage du Bas Jura :

- **Concurrence** : se conforment à toutes les lois et réglementations en matière de droit de la concurrence.
- **Corruption** : se conforment à toutes les lois et réglementations en matière de corruption, pots de vin et extorsion. En particulier, les fournisseurs et sous-traitants de Décolletage du Bas Jura ne doivent pas offrir en leur nom ou au nom de Décolletage du Bas Jura, directement ou indirectement, un avantage quelconque, pécuniaire ou autre, à un représentant de l’État, un parti politique, un collaborateur ou agent d’un client public ou privé, d’un organisme de prêt ou d’une banque, dans le seul but d’obtenir ou de maintenir une transaction commerciale ou encore de recevoir une quelconque facilité ou faveur impliquant la transgression d’une réglementation.
- **Blanchiment d’argent** : se conforment à toutes les lois et réglementations en matière de blanchiment d’argent. Les fournisseurs et sous-traitants de Décolletage du Bas Jura ne doivent pas être impliqués ou apporter leur soutien à toutes pratiques de blanchiment d’argent.
- **Conflits d’intérêts** : évitent, identifient et divulguent les situations où il existe un conflit d’intérêt réel ou potentiel.
- **Cadeaux et invitations** : s’abstiennent d’offrir des cadeaux et invitations aux collaborateurs de Décolletage du Bas Jura. Décolletage du Bas Jura refusera tous cadeaux et invitations qui ne seraient pas d’une valeur raisonnable, modeste et symbolique, ni offerts d’une manière occasionnelle et transparente et qui ne pourraient être rendus lors d’une autre occasion.

3 – ENVIRONNEMENT

Les fournisseurs et sous-traitants de Décolletage du Bas Jura mettent en place et/ou développent des politiques contribuant à la préservation des ressources naturelles dans toute la mesure du possible.

Les fournisseurs et sous-traitants de Décolletage du Bas Jura limitent les déchets générés par leur processus industriel et veillent à leur élimination grâce à des solutions respectueuses pour l’environnement.

Les fournisseurs et sous-traitants de Décolletage du Bas Jura évitent autant que possible l’emploi de produits toxiques. Dans le cas où il n’existe aucune solution alternative à l’utilisation de tels produits, les fournisseurs et sous-traitants de Décolletage du Bas Jura en limitent l’usage et veillent à ce que leur manipulation et leur utilisation soient sans danger pour la santé des personnes. En ce qui concerne toutes autres substances, éléments ou déchets dangereux dont l’utilisation est limitée, les fournisseurs et sous-traitants de Décolletage du Bas Jura respectent strictement les dispositions légales applicables.

Les fournisseurs et sous-traitants de Décolletage du Bas Jura ne fournissent en aucun cas des produits et emballages contenant de l’amiante dont l’usage est formellement interdit par Décolletage du Bas Jura.

Les fournisseurs et sous-traitants de Décolletage du Bas Jura encouragent le développement de technologies respectueuses de l’environnement (maîtrise des polluants et des émissions de CO₂) ainsi que les économies d’énergie et le recyclage, et mettent en œuvre des stratégies logistiques limitant les impacts environnementaux (notamment en termes de stockage, et de transport).

 Usinage et décolletage de précision	CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE FOURNISSEURS			0270-QD-A	
				16/07/2024	
	Rédacteur	C. COULON	Approbateur	O. COCHARD	

4 – HYGIENE ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Les fournisseurs et sous-traitants de Décolletage du Bas Jura veillent à ce que leurs activités ne nuisent pas à la santé et à la sécurité de leur personnel, de leurs propres sous-traitants, des populations locales et, en règle générale, des utilisateurs de leurs produits.

Les fournisseurs et sous-traitants de Décolletage du Bas Jura se montrent proactifs sur les questions d'hygiène et de sécurité.

Les risques liés à leurs activités doivent être identifiés et évalués. Ils prennent toutes mesures utiles pour limiter ces risques, voire les éliminer autant que possible.

Décolletage du Bas Jura œuvre activement à l'amélioration de la sécurité de toutes les personnes qui travaillent sur son site de production. L'intégrité physique des personnes étant en jeu, Décolletage du Bas Jura exige de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils aient un niveau d'exigence identique pour la sécurité du travail lorsqu'ils interviennent sur ces sites. À cet égard, il est de la responsabilité de chaque fournisseur et sous-traitant de signaler toute anomalie constatée au responsable Décolletage du Bas Jura du site sur lequel il intervient.

5 – PRODUITS ET SERVICES

Les fournisseurs et sous-traitants de Décolletage du Bas Jura intègrent les critères de respect de l'environnement, d'hygiène et de sécurité dans la conception de leurs produits et services, afin de réduire leur impact négatif tout au long de leur cycle de vie, tout en maintenant et /ou en améliorant leur qualité.

MISE EN OEUVRE ET PROGRES CONTINU

Cette Charte de développement durable fait partie intégrante des dispositions contractuelles conclues par Décolletage du Bas Jura avec ses fournisseurs et sous-traitants.

Décolletage du Bas Jura attend de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils répercutent les principes de cette Charte auprès de leurs propres fournisseurs et sous-traitants et qu'ils mettent en œuvre une démarche similaire auprès d'eux.

En adhérant à la présente Charte de développement durable, le fournisseur ou sous-traitant de Décolletage du Bas Jura accepte d'être évalué ou audité par Décolletage du Bas Jura ou par une tierce partie mandatée par Décolletage du Bas Jura sur les principes énoncés ci-dessus.

La conformité aux principes précités et les actions de progrès continu pour se rapprocher de ces mêmes principes comptent parmi les critères d'évaluation des fournisseurs et sous-traitants de Décolletage du Bas Jura. Ces derniers définissent librement leur plan d'action et d'amélioration en matière de développement durable.

 Usinage et décolletage de précision	CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE FOURNISSEURS			0270-QD-A		
				16/07/2024		
			Rédacteur	C. COULON	Approbateur	O. COCHARD

ENGAGEMENT

La mise en œuvre et l'amélioration continue des principes exposés dans cette Charte de développement durable constituent le socle de la politique de développement durable de Décolletage du Bas Jura.

En soumettant une offre à Décolletage du Bas Jura et/ou en nouant une relation contractuelle avec Décolletage du Bas Jura, chaque fournisseur et sous-traitant s'engage à respecter les principes de cette Charte de développement durable et collaborer avec Décolletage du Bas Jura pour mettre en œuvre, si nécessaire, un plan d'action et d'amélioration de leur performance conforme à ces principes.

Je reconnais, en tant que représentant autorisé de la société référencée ci-dessous, avoir examiné attentivement et compris le contenu du document joint, et confirme que cette entreprise est en totale conformité avec la Charte de Développement Durable de Décolletage du Bas Jura.

Nom de l'entreprise :

Représentant :

Signature :

Titre :

Date :